

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

COMMUNE A CONSEIL GENERAL

LEGISLATURE 2026 - 2031

COMMUNE DE FECHY

SEANCE DU 22 JUIN A 18H00

LIEU GRANDE SALLE – PLACE DU SAUGEY 1 - FECHY

PREMIERE PARTIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE PREFET

1. Accueil

Les citoyennes et les citoyens remplissant les conditions légales et les conseillers municipaux élus ont été convoqués par ordre de la préfecture, pour se réunir ce jour afin de procéder :

- à l'assermentation des membres du Conseil général
- à l'assermentation des membres de la Municipalité
- aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales pour faire partie du Conseil ainsi que la liste des conseillères et conseillers municipaux élus sont mises à la disposition de Monsieur le Préfet.

Il est constaté que les élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Monsieur le Préfet, Boris Cuanoud, préside les opérations, il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les félicite pour leur élection. Il déclare la séance ouverte.

2. Désignation d'un/e secrétaire de séance

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme / M. Aubert Emma

3. Désignation de deux scrutateurs.trices de séance

Il fait appel aux scrutateurs.trices provisoires : Mme / M. Evesque Jean-Claude

Mme / M. Blanchard Patrick

4. Appel

Il est procédé à l'appel.

5. Assermentation des membres du Conseil

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil général.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chacun.e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé.e membre du Conseil général pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026, ceci pour la durée de la législature.

Les membres absent-e-s seront assermenté-e-s lors de la première assemblée où ils se présenteront.

Nombre de membres assermentés : 32..... dont la liste est jointe au PV.

6. Assermentation des membres de la Municipalité

Monsieur le Préfet félicite les conseillères et conseillers municipaux pour leur élection, puis après s'être assuré qu'il n'y a entre les élu-e-s aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la loi sur les communes, Monsieur le Préfet donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de dite loi.

Municipales / municipaux : M. Andreas Meyer.....
Mme Francine Dupuis
M. Jacques Morandi
M. Jean-Pierre Moret
Mme Ziba Salangros

A l'appel de son nom, chaque municipal-e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé.e pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026 et ceci pour la durée de la législature.

7. Assermentation du-de la syndic-que

A l'appel de son nom, le syndic - la syndique solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé.e pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026 et ceci pour la durée de la législature.

Syndic: M.Andreas Meyer.....

8. Election du-de la président.e du Conseil

En préambule, Monsieur le Préfet donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode de scrutin. Il rappelle que le/la président.e est élu.e pour un an. Il attend les propositions de candidatures.

☒ Le nombre de candidat.e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui / non

☐ Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat.e n°1 Mme/M..... obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M..... obtient.....voix

Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat.e n°1 Mme/M..... obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M..... obtient..... voix

Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

Est élu.e : Mme / M. Barbay Nathieu par voix / tacitement

9. Election du/de la secrétaire du Conseil

Monsieur le Préfet rappelle que le-la secrétaire du Conseil est élu.e pour la durée de la législature. Il/elle peut être choisi.e en dehors du Conseil. Il attend les propositions de candidatures.

☒ Le nombre de candidat.e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui / non

☐ Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat.e n°1 Mme/M..... obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M..... obtient..... voix

Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat.e n°1 Mme/M..... obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M..... obtient..... voix

Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

Est élu.e : Mme / M. Aubert Emma par voix / tacitement

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 de la loi sur les communes entre le/la président.e et le/la secrétaire.

Le procès-verbal est lu et approuvé séance tenante.

Monsieur le Préfet remercie l'assemblée et se retire après avoir remis la présidence au nouveau président - à la nouvelle présidente du Conseil pour les points suivants de l'ordre du jour.



Le Préfet :

Boris Cuanoud

Le/la secrétaire provisoire :



Emma Aubert

Aubert

Annexe : liste des membres



10. Élection des deux Vice-Présidents

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Sont élus :

1^{ère} Vice-Présidente : **Mme Suardet Manon**

2^{ème} Vice-Président : **M. Lesne Cédric**

11. Élection des deux scrutateurs

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Sont élus :

M. Blanchard Patrick

M. Evesque Jean-Claude

12. Élection des deux scrutateurs suppléants

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Sont élus :

Mme Gaillard Alexandra

M. Kaesermann Jean-Luc

13. Élection des membres de la commission de gestion et des finances (COGEFIN)

Membres :

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Sont élus :

M. Meyer Tobias

M. Hahn Philippe

M. Mathis Nicolas

M. Walder Roger

Mme Molliex Salomé

Mme Reymond Aubert Isabelle

M. Demierre Rémy

Suppléants :

Il n'y a qu'un seul candidat pour deux places, il est procédé à une élection tacite.

Est élu :

M. Barbay Eric

Le deuxième suppléant sera élu au prochain Conseil Général de 2026.

14. Élection des membres de la commission de recours en matière d'impôts

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Sont élus :

M. Rothenbuehler Marcus

M. Besso Laurent

M. Mognetti Raphaël

15. Élection des délégués à l'AIEE et au SIDERE

AIEE

Délégués :

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Sont élus :

Mme Liard Christelle

M. Demierre Rémy

Mme Aguet Christiane

M. Besso Laurent

M. Autier Grégory



Suppléant :

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Est élu :

M. Lesne Arthur

SIDERE

Délégués :

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Est élu :

M. Autier Grégory

Suppléant :

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Est élu :

M. Blanchard Patrick

16. Élection des délégués à l'ASSAGIE

Délégués :

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Sont élus :

Mme Gaillard Alexandra

M. Blanchard Philippe

Suppléant :

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste, il est procédé à une élection tacite.

Est élue :

Mme Reymond Aubert Isabelle

17. Clôture de séance

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance en l'invitant à partager le verre de l'amitié.

Pour le bureau

Le Président

Mathieu Barbay



La Secrétaire

Emma Aubert